



Emploi des personnes en situation de handicap

LES PARTENAIRES DU CDG29

ET DES EMPLOYEURS PUBLICS

Plusieurs partenaires extérieurs participent aux actions menées par le CDG29 en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés : insertion, reclassement professionnel, aménagement de postes, accompagnement social, sensibilisation...



Dans le cadre d'une compétence départementale, au sein d'un réseau national, chaque **Cap Emploi** assure une mission de service public en complément de l'action de Pôle Emploi. L'objectif des Cap emploi est de **favoriser l'embauche des personnes handicapées**

dans les entreprises, privées ou publiques (3 antennes sur le Finistère Brest, Ergué-Gabéric et Morlaix)

- Cap Emploi 29 - 7 rue de Kervezennec ZI de Kergonan 29200 BREST
02.98.80.81.00
<https://www.capemploi-29.com/>



LADAPT apporte une expertise dans le cadre d'un projet d'insertion professionnelle, de formation ou de maintien dans l'emploi, permettant d'envisager des réponses pertinentes, réalistes en lien avec la (les) déficience(s) de la personne (handicap mental ou psychique)

L'intervention de LADAPT dans le cadre des Prestations d'Appui Spécifique n'est pas facturée aux collectivités affiliées sur prescription du médecin du travail.

Dispositif d'appui pour des **jeunes apprentis en situation de handicap**. Les actions mises en œuvre pendant toute la durée de l'apprentissage du jeune, visent à maintenir ce dernier dans son projet de formation qualifiante par des actions de soutien à la formation dispensée en CFA grâce à une pédagogie adaptée et individualisée. De plus, un suivi professionnel en entreprise régulier permet de mesurer les acquis et de rythmer le développement des compétences professionnelles du jeune.

L'accompagnement du jeune apprenti recruté par une collectivité territoriale fait l'objet d'une participation financière du FIPHFP.

- LADAPT29 – 10 rue Fautras 29200 BREST 02.98.43.02.01
<https://www.ladapt.net/>



Le **S.I.A.D.V.** (Service interrégional d'Appui aux Déficients Visuels) apporte un soutien à la formation, à l'insertion ou au maintien dans l'emploi aux **personnes souffrant d'un handicap visuel.**

L'organisme répond aux demandes des services spécialisés dans l'insertion professionnelle des personnes handicapées, des entreprises, et établissements publics, de médecins du travail ou de prévention, de centres de formation confrontés à des questions particulières du fait du handicap. L'équipe du SIADV Bretagne est composée de spécialistes du handicap visuel: ergonomes, psychologues, rééducateurs et éducateurs spécialisés expérimentés.

Prestations d'Appui Spécifique (PAS) : dans le cadre d'une PAS, l'intervention du SIADV auprès des agents en difficulté sur prescription du médecin de prévention n'est pas facturée aux collectivités affiliées au CDG29.

- SIADV - Pôle Bretagne de l'association « Voir Ensemble »
1 Impasse des Alizés – 22120 HILLION – 09.71.11.06.81

<https://www.voirensemble.asso.fr/etablissements/siadv-bretagne>



Anvol intervient auprès des **personnes déficientes auditives** dans le cadre du maintien dans l'emploi, de l'insertion et de l'accompagnement à la vie sociale. Les bénéficiaires sont salariés, étudiants ou demandeurs d'emploi. Des prestations d'Appui Spécifiques (PAS) peut être sollicitées par les structures d'insertion et de formation professionnelle, les médecins du travail ou de prévention (non facturées aux collectivités sur prescription du médecin de prévention)

- Anvol - 5 rue de Kervezennec 29200 BREST – 02 98 41 82 65
<https://anvol.bzh/>



La mission de la **Maison Départementale des Personnes Handicapées** est de **faciliter les démarches des usagers**, de leur famille. A partir de votre projet de vie, une équipe pluridisciplinaire d'évaluation (composée de médecins, d'assistants sociaux, d'infirmiers, d'ergothérapeutes et de techniciens du handicap) élabore un plan personnalisé de compensation adapté à la nature et au degré de votre handicap, qui sera ensuite soumis à la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées.

Exemple de demandes : Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé, accord d'orientation vers une formation de pré orientation professionnelle, allocation adulte handicapé, sollicitation du fonds de compensation du handicap ect

- MDPH29 - 1 C rue Félix Le Dantec CS 52019 29018 Quimper Cedex
Tél : 02 98 90 50 50 - <http://www.mdph29.fr/>



Créé par la loi n°2005-102 du 11 février 2005, le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) est un acteur essentiel de la politique handicap dans la Fonction publique.

Les contributions financières versées par les employeurs publics soumis à [l'obligation d'emploi des personnes en situation de handicap](#) accompagnent la mise en œuvre d'une politique incitative favorisant l'insertion professionnelle, le maintien dans l'emploi, la formation des personnes en situation de handicap et la sensibilisation du collectif de travail dans les trois fonctions publiques.

Exemple de financements : aménagement de poste, bilan de compétences, prothèses auditives, apprentissage, auxiliaire de vie professionnelle...

- Retrouvez les aides financières du FIPHFP :
<http://www.fiphfp.fr/Espace-employeur/Interventions-du-FIPHFP>
<http://www.fiphfp.fr/>